

# DOSSIER LE NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE



## Un plan pour l'enseignement digital

Le plan numérique pour l'éducation a pour ambition de connecter des collèges afin d'expérimenter de nouvelles formes d'enseignement et d'apprentissage.

Conçu pour développer les pratiques numériques et l'utilisation de ressources d'apprentissage nouvelles, le programme prévoit de doter d'équipements individuels mobiles et de ressources pédagogiques numériques tous les élèves et tous les enseignants des collèges retenus sur une durée de trois ans. Après un lancement dans les classes de 5e lors de la rentrée 2015, le déploiement se poursuivra pour les nouvelles classes de 5<sup>e</sup> à l'occasion des rentrées 2016 et 2017. À la rentrée 2017, le programme intégrera également les nouvelles classes de 6e. De plus, dans les écoles appartenant aux réseaux REP et REP+, il prévoit l'expérimentation de classes mobiles avec des tablettes.

### Une concertation et un plan

Pour mieux préparer l'organisation du plan numérique, une concertation nationale sur le numérique pour l'éducation s'est déroulée du 20 janvier au 9 mars dernier. Cette opération a vu élèves, enseignants, personnels et cadres de l'éducation, parents, acteurs associatifs, collectivités et partenaires de l'École, notamment des entreprises du numérique éducatif, participer massivement. Au total, plus de



↑ Les collégiens du Loiret disposent de plusieurs outils numériques.

50 000 questionnaires ont été remplis et quelque 150 rencontres rassemblant environ 10 000 participants ont été organisées dans les académies afin de mobiliser les acteurs locaux.

### Un collège pilote

À La Haye-du-Puits (Manche, 1 596 habitants), le collège Etenclin fait partie des 23 collèges connectés de France. Ici, l'équipe en place a opté pour l'adoption des outils de gestion des notes et des absences disponibles dans l'Espace numérique de travail (ENT). Afin que la transition fonctionne bien pour les 300

élèves et l'équipe pédagogique, le collège a pu bénéficier d'un accompagnement au quotidien, assuré par la collectivité territoriale et l'académie. Tout au long du déploiement, le collège et la collectivité ont travaillé ensemble pour affiner les besoins concernant notamment les outils de vie scolaire. Au-delà de ces aspects

classiques, les professeurs se sont approprié l'outil pour déposer des cours et mettre en place des exercices interactifs. Des forums d'élèves et de professeurs existent aussi depuis la mise en place. De quoi, pour les enseignants, réussir à encore mieux coller aux besoins des élèves. **JDM**



## Des solutions numériques et diversifiées

Pour aider les jeunes de 6 à 18 ans et leurs parents, le département du Loiret a lancé sa plate-forme gratuite de soutien scolaire en ligne. Accessible depuis un ordinateur ou une tablette, elle offre la possibilité à 30 000 jeunes, de l'école primaire au lycée, d'étudier de manière pédagogique. Ses objectifs sont de favoriser la réussite scolaire et de développer les usages numériques des élèves et des familles. Baptisé Mod', la plate-forme numérique met à disposition des jeunes du département un flux gratuit et continu de ressources. Il s'agit de rappels de leçons, d'exercices ludiques, d'auto-évaluations avec corrigés... Les mathématiques, le français, l'histoire et la géographie sont déjà concernés. Les matières scientifiques et les langues le seront prochainement. Grâce à leur

session personnalisée, les jeunes peuvent gérer eux-mêmes leur application et le temps passé. De leur côté, les parents ont la possibilité de suivre leur enfant grâce à une session dédiée. Depuis la dernière rentrée, le département a aussi lancé « Campus numérique » avec un éditeur indépendant de manuels scolaires. Il s'agit de permettre, aux collégiens de 11 à 15 ans, à leurs parents et aux professeurs, d'étudier, de partager et d'échanger en ligne. De la classe à la maison, l'ensemble de la communauté scolaire peut ainsi retrouver, tout au long de la journée, les cours, les exposés et les exercices du soir, et aussi contribuer à enrichir les contenus pédagogiques en un seul clic. Un programme scolaire virtuel qui rassemble aujourd'hui quelque 850 collégiens... **JDM**

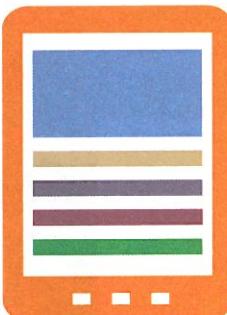
Suite à l'appel à projet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, pour sélectionner les écoles et collèges pionniers, il a été fait appel au volontariat et à l'ambition des établissements scolaires, des académies et des collectivités, dans le but de faire émerger des projets pédagogiques de qualité. Le comité de sélection, avec des représentants de l'Assemblée des départements de France et de l'Association des maires de France, a décidé de laisser une large place aux collèges de l'éducation prioritaire et d'intégrer un grand nombre d'écoles afin de favoriser la continuité école-collège. C'est ainsi qu'ont été sélectionnés 209 collèges (parmi lesquels figurent les 72 "collèges connectés" labellisés par le ministère depuis 2013), dont 109 relevant de l'éducation prioritaire, et 337 écoles, représentant la diversité des territoires et des établissements.

L'objectif est de démontrer les apports concrets et quotidiens du numérique pour les élèves, les enseignants et les familles. Une évaluation de ces écoles et collèges, coordonnée par les différents niveaux de pilotage (territorial, académique et national), associant des équipes de chercheurs, complétera la concertation nationale. Les collectivités territoriales sélectionnées bénéficieront d'une subvention pour l'acquisition d'équipements (matériels et services) adaptés aux usages scolaires et aux finalités éducatives.

### Un matériel précis

Cette subvention contribuera à financer l'achat :

- d'équipements individuels mobiles (EIM), pour les élèves entrant en 5<sup>e</sup> aux rentrées scolaires 2015, 2016 et 2017, et en 6<sup>e</sup> en 2017, ainsi que pour leurs enseignants ;
- d'équipements de type « classes mobiles » pour les écoles REP et REP+ retenues dans le projet ;
- des services nécessaires à l'administration des équipements, à leur exploitation pédagogique et à leur intégration au système d'information des établissements.



Les matériels de type « équipement individuel mobile » (EIM) dans les collèges doivent être :

- individuels : permettant l'accès d'un seul utilisateur, élève ou enseignant, aux ressources pédagogiques ;
- mobiles : utilisés dans les situations d'usages pédagogiques nomades dans la classe et hors de la classe, y compris au domicile ; les élèves et les enseignants doivent pouvoir disposer en permanence des équipements et les utiliser en mobilité.

De plus, les équipements ont pour obligation d'être adaptés aux élèves, en termes d'usages, de poids et de dimensions. Cela implique notamment :

une coque, un étui ou une housse ; un clavier ; une mémoire disponible minimale de 16 Go ; un écran tactile d'une taille supérieure à 9 pouces ; une prise sortie audio et une entrée microphone ; une caméra ; une autonomie en utilisation de 8 heures ; un poids maximal de 1,2 kg. Les matériels à usage collectif dits « classes mobiles » pour les écoles primaires doivent être inclus dans des offres comportant un « chariot », avec au minimum douze tablettes pour les élèves, afin d'assurer au moins une tablette pour deux élèves, un équipement numérique pour l'enseignant, une borne wi-fi mobile, ainsi qu'une solution logicielle de supervision. Au collège comme au primaire, ce matériel doit être assorti de services permettant son administration, son utilisation par la communauté éducative et son intégration à l'établissement. Cela suppose donc de compléter le projet d'équipement par des formations.

Bien sûr, le matériel doit permettre d'accéder à des contenus et services selon plusieurs modes (« non connecté », « réseau restreint », « réseau d'établissement », « internet »). Au total, ce plan pour l'éducation est pourvu d'une enveloppe de 192 millions d'euros comprenant formations et acquisitions des équipements. **JDM**

Franck Chevallier